

Conseil Municipal du 10 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le dix juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNÉ, Maire

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes : ARDELEAN Sabrina, BEAUPIED Cécile, CHANROUX Jennifer, LAROCHELLE Lydie, MM : BARBÉ Grégory, FOURNIER Jean-Pierre, GAUDIN Laurent, LOUISE Benoît, ROULEAU Christian, SIEGWALD Francis.

A été nommée secrétaire de séance : Mme BEAUPIED Cécile.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

En préambule, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'inscrire un sujet complémentaire à l'ordre du jour du 10 juin 2014 relatifs à l'augmentation du loyer de la Grassinière (point n°2).

L'ordre du jour modifié de la convocation datée du 3 juin 2014 est donc le suivant :

1. Réhabilitation énergétique des bâtiments scolaires
2. Loyer de la Grassinière
3. Terminal de lecture de code barre Pour la Maison pour Tous
4. Rénovation de la signalisation bidirectionnelle (panneau routier)
5. Recensement de la population en 2015
6. Taxe d'aménagement des abris de jardin
7. Délégué au Syndicat Intercommunal du Dué et du Narais
8. Extension du réseau ERDF, champ de la Rainière
9. Horaire d'ouverture de la mairie
10. Bulletin municipal
11. Questions diverses

1. Réhabilitation énergétique des bâtiments solaires

Au regard de l'importance du chantier et des montants en jeu (montant estimatif de 2012 de l'ordre de 190 000 euros), le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une consultation en vue de la sélection d'un prestataire pour en assurer la maîtrise d'œuvre (opération 21312 du budget 2014 – montant provisionné de 15000 euros).

Bref rappel de l'historique et des grandes lignes du projet :

- Une expertise énergétique a été effectuée en 2012. Quatre sous-chantiers ont été identifiés : isolation intérieure et extérieure, remplacement de la chaudière, remplacement des huisseries, remplacement de l'éclairage des salles.
- Une demande de subvention a été effectuée (34 000 euros ont été accordés par la Région).
- En sus de de la conformité sur le plan énergétique, la mise aux normes PMR (personnes de mobilité réduite) est requise (accès à l'ancienne classe et salle informatique en particulier).
- Des travaux annexes sont à prévoir en option : la couverture du préau, l'enrobé de la cour.

Le projet doit être mené à terme pour l'été 2015.

Avec la réactualisation du budget estimatif de 2012 et la prise en compte de travaux supplémentaires, le budget pour l'ensemble du chantier est évalué à ce stade à 250 000 euros.

2. Loyer de la Grassinière

Le conseil municipal décide à l'unanimité la réactualisation du loyer à 416 euros (l'application de la formule de révision : loyer actuel x (indice 4T 2014 / indice 4T 2013) fait passer le loyer mensuel de 413 à 416 euros).

3. Terminal de lecture de code barre Pour la Maison pour Tous

Le conseil municipal à l'unanimité valide le projet visant à doter la Maison pour Tous d'un terminal portable de lecture de code à barre pour fiabiliser la gestion des arrivées et départs des inscrits et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société SEGILOG d'un montant de 984€ TTC.

4. Rénovation de la signalisation bidirectionnelle (panneau routier).

Le Département procède à la rénovation de la signalisation verticale de jalonnement de la RD 357. Le remplacement des deux panneaux qui concerne la voie communale est à la charge de la commune d'Ardenay.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par le conseil général, de la société Signalisation LACROIX d'un montant de 735.34€ TTC.

5. Recensement de la population en 2015

Cette opération est planifiée entre le 15 janvier 2015 et le 14 février 2015. Le coordinateur communal désigné pour le recensement pour Ardenay est Mme Mathilde ROUX, secrétaire de mairie. Deux agents de recensement sont à recruter pour cette opération.

6. Taxe d'aménagement des abris de jardin

La loi de finances 2014 a ajouté une nouvelle exonération concernant les abris de jardins soumis à déclaration préalable. Les taux et exonérations fixés suite à la délibération municipale seront à appliquer à compter du 01/01/2015. Pour information, la taxation en vigueur jusqu'à ce jour, proportionnelle à la surface, comporte une part départementale (2%) et une part communale (1.5%).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une voix le maintien de cette taxation.

7. Délégué au Syndicat Intercommunal du Dué et du Narais

Suite aux changements de statuts du syndicat intercommunal du Dué et du Narais, la représentation de la commune a changé. Il faut élire un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret des nouveaux délégués qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical :

Membre titulaire : M. Benoît LOUISE

Membre suppléant : M. Laurent GAUDIN

8. Extension du réseau ERDF, champ de la Rainière

La modification de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) a eu pour effet à compter du 1^{er} Janvier 2009 de mettre à la charge des collectivités compétentes en matière d'urbanisme, une

contribution correspondant à une partie du coût des travaux de raccordement au réseau électrique rendu nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

Dans ce cadre, pour l'autorisation d'urbanisme PC07200714T1257, la contribution financière par la commune d'Ardenay à ERDF s'élèverait à 11000 euros, sachant que trois parcelles sont potentiellement concernées.

Le conseil municipal donne son accord pour le financement de cette opération et se réserve la possibilité d'ajuster le montant de la taxe d'aménagement (actuellement de 1500 euros) pour se refinancer.

9. Horaire d'ouverture de la mairie

Pour offrir un meilleur service à ses concitoyens, le conseil municipal est favorable à l'ouverture de la mairie un samedi matin par mois. Une expérience probatoire jusqu'en fin d'année sera menée à partir de Septembre 2014 avec l'ouverture de la mairie en matinée le 2^{ème} samedi du mois avec une fermeture le vendredi après-midi qui précède.

10. Bulletin municipal

Le conseil municipal valide le bulletin tel que présenté pour une parution en fin de mois. Il valide également le choix du logiciel du site Internet clé en main (coût annuel 45 euros, sachant que 35 euros sont d'ores et déjà acquittés pour la maintenance du nom de domaine), en vue d'une ouverture du site en Septembre 2014.

11. Questions diverses

Le point essentiel concerne la désignation des délégués du conseil municipal pour la prochaine élection sénatoriale du 28 /09 /2014. Conformément à l'arrêté n°2014154-0024 du 3 juin 2014 qui définit le mode de scrutin, le conseil municipal se réunira le vendredi 20 Juin à 18h30 pour procéder à l'élection des délégués.

Les dates des prochains conseils ont été arrêtées :

- Le mardi 8/07/2014 à 18h30
- Le lundi 15/09/2014 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h45.